



**Direction Départementale de la
MARNE**

**Service Économie Agricole et
Développement Rural**

Adresse postale : 40 boulevard Anatole France
B.P.60554 - 51022 Chalons en Champagne.

**CONDITIONNALITÉ DES AIDES DE LA PAC
RESPECT DES BONNES CONDITIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES
(BCAE)
(ARTICLE D-615-47 DU CODE RURAL)**

**DEMANDE DE DEROGATION A LA MESURE DE NON-BRULAGE DES
RESIDUS DE CULTURES**

Nom ou raison sociale : N° Pacage :

Adresse (lieu dit) : Code Postal : Commune :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 avril 2014, je sollicite l'autorisation de procéder au brûlage des pailles ou (et) résidus de culture indiqués ci-dessous.

Commune	N° îlot	Nature des pailles et résidus de culture	Nature des cultures à implanter	Surface	Motifs de la demande de dérogation	Date prévue de l'opération

J'ai bien noté qu'à défaut d'une réponse de la DDT la veille de la date prévue pour le début de l'opération, je pourrai considérer que je suis autorisé à entreprendre le brûlage sur les parcelles indiquées ci-dessus.

Pour toute autorisation, je m'engage à respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1998 relatif à la prévention des incendies.

Cette demande doit parvenir à la DDT de la MARNE (SEADR) au moins 10 jours avant la date prévue de l'opération.

Fait à : le :

Signature du gérant :